

## Compte-rendu CSA du 24 avril 2024

Vos représentants UNSA-UPPAMER :

Valérie JULOU – Nathalie TOXE- Pascal DUPONTREUE - Jean-Baptiste MANFAIT

En amont du CSA, nous avons souhaité faire une déclaration liminaire pour faire remonter le sentiment des agents concernant les réorganisations qui se succèdent à l'ENIM.

*Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs*

*Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, la représentation UNSA-UPPAMER souhaite attirer votre attention sur la situation actuelle au sein de l'ENIM, avec plusieurs réorganisations importantes en cours ou qui vont bientôt être mises en œuvre et qui impactent fortement les services et les agents.*

*Nous citerons :*

- *La mise en place du département AT/MP avec deux composantes, le pôle prévention et le pôle réparation.  
Le premier est seulement en train de monter en charge avec des recrutements en cours et dont il faudra finaliser la « politique d'emploi »  
Le second qui va se mettre en place avec de nombreux impacts sur le fonctionnement et l'organisation actuel.*
- *La mise en place de l'adresse unique et ce qui en découle (uniformisation de l'accueil physique, dématérialisation avancée...)*

*Toutes ces réorganisations en cours nécessitent beaucoup de ressources humaines et techniques, tant au niveau de la formation, du recrutement, de la gestion RH, de la gestion des outils, des processus et procédures à mettre en place ou à modifier et impactent largement tous les composantes de l'ENIM.*

*Dans une situation où les effectifs ne vont pas en augmentant, où les arrêts de longue durée sont présents, où l'incertitude concernant l'avenir amènent son lot d'interrogations, où des problèmes touchent plusieurs pôles ou services, il nous apparaît opportun de stabiliser la situation et de ne plus mettre en œuvre de réorganisations qui pourraient mettre en péril un équilibre actuellement précaire.*

*Nous considérons que l'ENIM a des moyens limités, en temps et en personnel pour mener tous ces changements, qu'il est déjà difficile d'accompagner de manière optimale ces réorganisations et donc qu'il faut s'en tenir là tant que celles qui sont en cours ne sont pas stabilisées.*

*Il ne faut pas oublier que tout cela s'accompagne d'autres « obligations » fortes comme la mise en place ou la formalisation des processus, du contrôle interne, la diminution des volumes occupés...*

*A notre avis, les charges de travail associées ne sont pas, où le sont mal, mesurées dans le temps.*

*Je porte à votre attention le risque de voir partir, du fait de tout cela où pour d'autres raisons liées au climat social, des personnes avec des compétences et des savoirs indispensables à la bonne marche de l'établissement et qu'il serait difficile de remplacer dans le contexte actuel.*

### **CSA de 9 h – 13 h 30**

#### **1. Avis sur le bilan du plan de formation 2023 et plan de formation 2024**

L'UNSA-UPPAMER demande quelle est la vision de la direction concernant la politique de formation à l'ENIM.

Des travaux sont en cours pour effectivement revoir l'organisation du service formation.

Une réunion de cadrage a eu lieu le vendredi 19 avril où les thématiques suivantes ont été évoquées :

- Remettre en place une formation sur la partie maladie
- Formation nouveaux arrivants
- Reconnaissance par rapport aux formateurs
- Un seul catalogue de formation
- Gestion des formations internes
- Etablir un programme de formation métiers

Un groupe de travail est en cours composé par les formatrices internes, métiers et des référents métiers.

**Vote sur le bilan et le plan de formation : UNSA-UPPAMER 3 voix pour CGT-FSU – Solidaire 4 absentions**

#### **2. Avis sur la convention entre l'ENIM et la CRPCEN (Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires)**

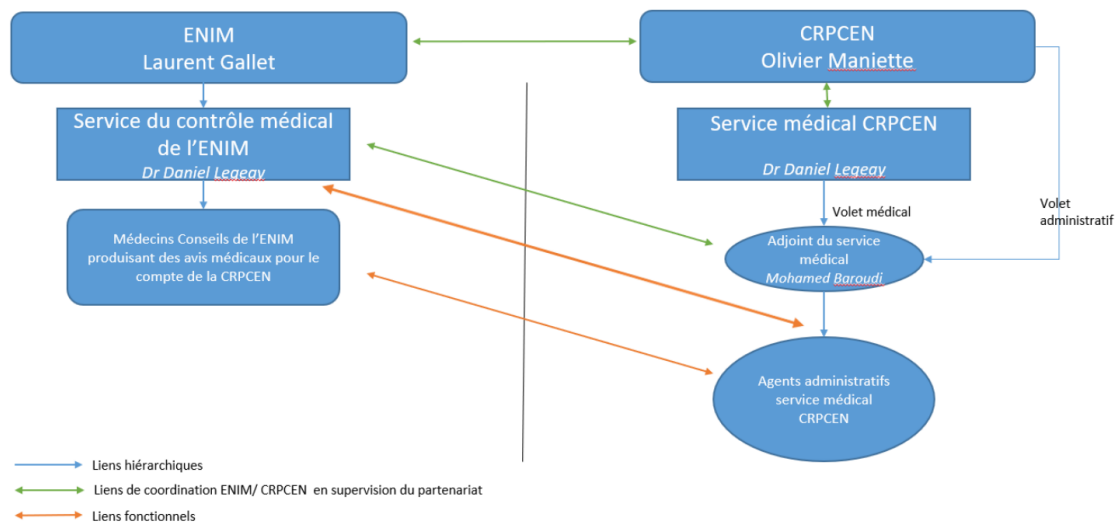
La convention débutera au 1<sup>er</sup> juin 2024.

Il est prévu que les 4 médecins conseils de l'ENIM émettront des avis médicaux pour le compte de la CRPCEN, dans les domaines suivants :

- Gestion des invalidités (catégories de 1 à 3, évaluation, révision et suppression)
- Gestion des avis sur arrêts de travail (justification de durée, temps partiel thérapeutique,)
- Gestion des demandes d'accord préalables réglementaires (transports, appareillage, chirurgie réparatrice et esthétique, médicaments d'exception...);

- Gestion des protocoles de soins papiers et électroniques spécifiques ;
- Rédaction des rapports médicaux prévus à l'article L142-6 du code de la sécurité sociale pour instruction des recours préalable obligatoires (CMRA)
- Production des certificats d'imputabilité et évaluation des frais futurs en ce qui concerne le recours contre tiers
- Contrôles sur pièces dans certains cas où les contrôles physiques délégués au régime général, ne peuvent être diligentés dans les délais règlementaires.

La quotité pour remplir cette mission a été estimée sur la base de la volumétrie des avis médicaux produits annuellement par le service médical de la CRPCEN ce qui équivaut à 2.5 jours d'activité par mois par chaque médecin conseil (les 2.5 jours seront consécutifs sur une semaine).

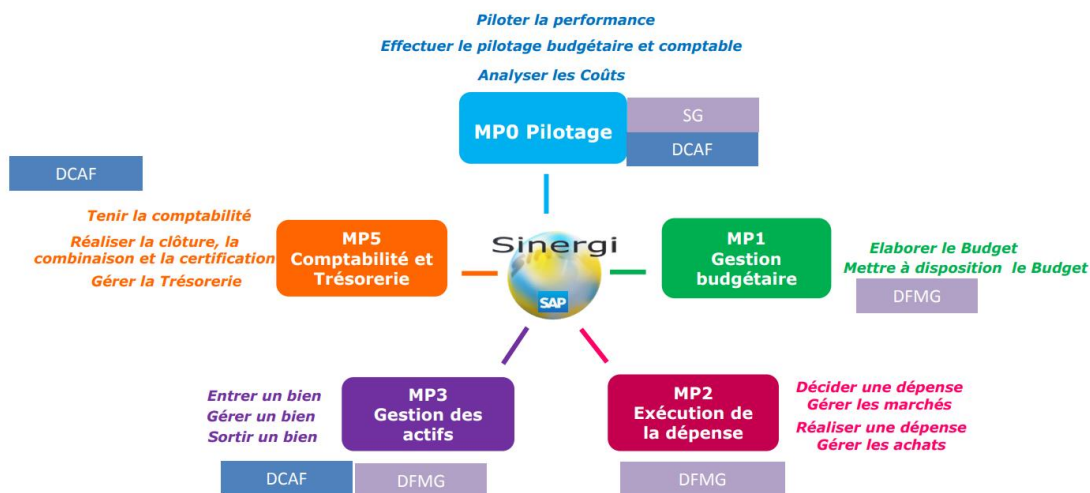


**Vote concernant entre l'ENIM et la CRPCEN : UNSA-UPPAMer 3 voix pour CGT-FSU – Solidaire 4 voix pour**

### 3. Présentation du projet SINERGI

SINERGI est un outil budgétaire et comptable permettant la mise en place d'une comptabilité analytique pour l'établissement.

Les différents modules de SINERGI :



Un point d'avancement sur les traitements hors chaîne a été présenté ; cela concerne le paiement des allocations décès, le paiement des prestations en espèces dans les COM, le paiement des prestations en nature dans les COM et du paiement RIB Hors France.

La date de bascule est prévue mi-septembre et une mise en production le 7 octobre 2024.

L'UNSA-UPPAMER demande quel sera la comptabilisation en matière d'ETP concernant des agents exerçant sous plusieurs processus. Une règle de répartition sera mise en place avec la création sous Kélio d'une information sur les processus lié à l'agent.

Une autre question porte sur l'impact pour les agents (DFMG, SG, DCAF et autres) et pour les organisations en place. Une analyse d'impact est en cours de réalisation par le DAPSI et concerne : l'organisation, le périmètre et les processus). Cette analyse sera présentée lors d'un prochain CSA.

#### **4. Présentation de la COG3 à mi-parcours**

Un bilan intermédiaire :

- Structuré selon les 3 axes et 9 objectifs de la COG.
  - Intégrant des actions stratégiques initiées par la
  - Mettant en évidence les principales avancées du point de vue du service rendu par l'ENIM
- Présentation détaillée des différents axes et objectifs ainsi que les indicateurs à fin février 2024.

#### **5. Présentation des résultats du Baromètre social**

Des enseignements et axes de progrès suite aux réponses ont été relevés.

Des actions seront à mener notamment en termes de communication, diffusion d'information, politique managériale, information sur le changement du statut.

#### **6. Information sur le travail en 4 jours**

L'établissement a été sollicité pour une éventuelle candidature pour expérimenter la mise en place de la semaine en 4 jours conformément à une circulaire ministérielle :

- Expérimentation de la semaine en 4 jours sur une période de 1 an – réponse des différents services pour le 10 mai.
- Retour au ministère le 30 mai
- Cette expérimentation débutera à compter du 1<sup>er</sup> septembre ;
- Le cycle horaire a été abordé : pour une formule de 38h30 sur 4 jours, il faut que l'agent effectue 9h 37 par jour.

## Questions UNSA au CSA

1- Il semble opportun de communiquer (notamment aux agents du site) sur le projet et sur l'avancement de l'étude sur l'aménagement des locaux de Lorient (réduction de surface). Les agents de Lorient se posent beaucoup de questions et sont inquiets sur la future organisation des locaux. Ce nouvel aménagement implique un déménagement et une réorganisation des bureaux et est prévu pour 2024.

Réponse : La vente d'une partie du bâtiment n'est pas actée et est toujours en discussion avec la Mairie de Lorient.

Une réunion est prévue semaine prochaine avec les encadrants sur le site de Lorient pour voir les repositionnements éventuels des bureaux et des agents.

2 – Concernant la journée des agents du 30 mai, il y a une forte demande d'informations pratiques de la part du personnel pour s'approprier cette journée à venir.

Réponse : horaires de départ et de retour des bus devraient être communiqués rapidement.

3- Pouvez-vous nous faire un point sur la médecine du travail sur Périgny (Médecin en arrêt) et les dispositions actuelles ?

Réponse : Les visites sont assurées pour les reprises après un arrêt de travail, mais à ce jour les visites liées à l'embaûche et les visites annuelles ne peuvent pas être réalisées.

4- Est-il possible d'avoir un point sur la PIC 2023, résultats sur l'année, montant de la PIC (qui devait être revalorisé), montant à verser, date de versement ?

Réponse : L'arrêté est signé : de nouveaux indicateurs et nouveaux montants seront communiqués prochainement.

5- Il y a un besoin de communication concernant le domaine RH et notamment lié aux paiements d'indemnités (prévisions) et surtout lorsque ce qui est prévu est décalé.

Réponse : le traitement du paiement des indemnités télétravail sera effectué en juin 2024. Une communication devra être anticipée et sera mise à disposition sur l'intranet.

6- Les modalités de récupérations pour les temps de trajet doivent-elles être les mêmes que pour les crédits d'heures ?

Compte tenu du fait que :

- Il n'est pas possible de poser plus d'une demi-journée de récupération (voire une si cumul) par mois.
- Il n'est pas possible d'avoir un compteur supérieur à 12 h 00 en fin de mois.
- Quid des agents qui réalisent plusieurs trajets dans le mois et qui risquent d'avoir un écrêtage d'heures à la fin du mois ?

Réponse : une demande de dérogation auprès du supérieur hiérarchique et des services RH est possible pour pallier aux questionnements sur les récupérations des heures et du report de ces heures.